

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 5 février 2018 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 8 et 22 janvier 2018
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de document
 - 5.1 Dépôt de la ristourne de La Mutuelle des Municipalités du Québec
6. Période de questions réservée à l'assistance
- 7.
8. Subventions, commandites et demandes
 - 8.1 Demande de commandite - Club de gymnastique GYM-AS
 - 8.2 Demande de don – Bazar Familial de Chambly
 - 8.3 Invitation – Activité de financement – Fondation Pierre Breton
 - 8.4 Demande de don – Fondation des Sourds du Québec
 - 8.5 Demande de don - Les Chevaliers de Colomb de Marieville – Quille-o-thon annuel
9. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 9.1 Avis de motion – Règlement 2018-250 abrogeant et remplaçant le règlement 2009-119 relativement à la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et de matières recyclables
 - 9.2 Avis de motion – Règlement 2018-251 décrétant une dépense de 1 634 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231)
 - 9.3 Modification du règlement 2017-238 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 943 310 \$ relativement à la programmation de travaux déposée en vertu de la TECQ 2014-2018
10. Administration et greffe
 - 10.1 Nomination au sein du Comité de sécurité publique MRC de Rouville
11. Loisirs
 - 11.1 Construction du nouveau centre des loisirs –Décompte progressif # 7
12. Incendie
 - 12.1 Achat d'immobilisations 2018
 - 12.2 Démission d'un pompier
 - 12.3 Schéma de couverture de risques incendie – An 5
 - 12.4 Autorisation au Ministère de la Sécurité publique (MSP) de donner l'accès aux données communiquées au MSP au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC de Rouville
13. Voirie
 - 13.1 Décompte progressif # 1 – Travaux de réfection 2^{ième} Avenue
14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
15. Période de questions réservée à l'assistance
16. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Sont absents : Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

18-02-3364

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3365

Adoption des procès-verbaux du 8 et 22 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018 et de la séance extraordinaire du 22 janvier 2018 tels que rédigés.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3366

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été présentée au comité finance nommé par le maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'approuver :

- La liste des comptes du budget des activités financières au 5 février 2018 pour un montant total de 196 063.15\$ incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- La liste des déboursés payés d'avance au 5 février 2018 au montant de 410 240.35\$;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 30 décembre 2017 au 3 février 2018 au montant de 50 391.40\$;
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 4

Vote contre :

Dépôt de la ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec

La directrice générale dépose la lettre de la MMQ informant que la municipalité a reçu une ristourne de 3559\$ relativement à l'année 2017.

18-02-3367

Demande de commandite - Club de gymnastique GYM-AS

CONSIDÉRANT QUE le Club de Gymnastique Gym-As de Marieville adresse au conseil municipal, une demande de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal commandite depuis plusieurs années le club étant donné que des personnes de Rougemont y sont inscrites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de commanditer le Club de gymnastique Gym-As pour un montant de 100\$, en contrepartie, le club s'engage à respecter le type de publicité associé au montant, soit : la présentation de la municipalité sur l'écran géant à la fin du spectacle.
Vote pour : 4 Vote contre :

18-02-3368

Demande de don – Bazar Familial de Chambly

CONSIDÉRANT QUE le Bazar Familial Chambly adresse au conseil municipal, une demande de don 200\$ afin de couvrir les frais de location du local;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a pour but d'aider les organismes du territoire desservi par le CLSC de Richelieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de donner 100\$ à l'organisme Bazar Familial de Chambly.
Vote pour : 4 Vote contre :

18-02-3369

Invitation – Campagne de levée de fonds – Fondation Pierre Breton

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Pierre Breton adresse au conseil municipal, une demande de participation à la campagne de financement pour l'achat de deux billets pour le spectacle-bénéfice humoriste de Sylvain Larocque le 24 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la fondation a pour but d'offrir des collations santé aux élèves provenant de milieux défavorisés sur le territoire de la circonscription fédérale de Shefford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'acheter deux billets au coût de 60\$ chacun afin de participer au spectacle-bénéfice et de faire tirer ces billets auprès des bénévoles de la municipalité.
Vote pour : 4 Vote contre :

Demande de don – Fondation des Sourds du Québec

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

18-02-3370

Demande de don - Les Chevaliers de Colomb de Marieville – Quille-o-thon annuel

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Marieville adresse au conseil municipal, une demande de don afin de soutenir leur Quille-o-thon annuel « La Classique Fernand Touchette »;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE les profits de l'activité sera versé à la Maison de soins palliatifs Victor-Gadbois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'offrir un panier-cadeau de produits rougemontois aux Chevaliers de Colomb pour « La Classique Fernand Touchette ».
Vote pour : 4 Vote contre :

18-02-3371

Avis de motion – Règlement 2018-250 abrogeant et remplaçant le règlement 2009-119 relativement à la compensation pour le service de cueillette, de

transport et de disposition des ordures ménagères et de matières recyclables

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Jeannot Alix que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2018-250 abrogeant et remplaçant le règlement 2009-119 relativement à la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures ménagères et de matières recyclables. La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-02-3372

Avis de motion – Règlement d'emprunt 2018-251 décrétant une dépense de 1 634 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231)

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Pierre Dion que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement d'emprunt 2018-251 décrétant une dépense de 1 634 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline (route 231). La présentation du règlement a été faite aux personnes présentes dans la salle.

18-02-3373

Modification du règlement 2017-238 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 943 310 \$ relativement à la programmation de travaux déposée en vertu de la TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QU' une erreur administrative s'est glissée dans le règlement 2017-238 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 943 310 \$ relativement à la programmation de travaux déposée en vertu de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE comme la modification n'impute pas la charge fiscale du contribuable, le règlement peut être modifié sans avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de modifier le règlement 2017-238 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 943 310 \$ relativement à la programmation de travaux déposée en vertu de la TECQ 2014-2018

- En supprimant le troisième *ATTENDU QUE* relatif à l'article 1063 du Code Municipal
- En ajoutant les Annexes « A », « B » et « C », lesquelles font partie intégrante du règlement
- En transmettant le tout au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3374

Nomination au sein du Comité de sécurité publique MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut, par résolution, nommer un membre du conseil autre que le maire pour siéger sur les divers comités de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu de nommer Monsieur Pierre Dion à titre de représentant de la municipalité de Rougemont au sein du Comité de sécurité publique (CSP) à la MRC de Rouville.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3375

Construction du nouveau centre des loisirs –Décompte progressif # 7

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Construction Bâtiments Québec inc. » a déposé un septième décompte progressif pour la construction du centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte et chargé du projet, M. Stephan Barcelo a approuvé et recommandé le paiement du décompte progressif # 7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Construction Bâtiments Québec inc. le décompte progressif # 7 au montant 33 388.12\$ incluant les taxes, constituant le dernier versement avant la retenue contractuelle à être versée.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3376

Achat d'immobilisations 2018 – Service incendie

CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 a été adopté le 11 décembre dernier, lequel prévoyait un montant de 10 000\$ d'immobilisations au service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'approuver la liste des immobilisations du services incendie, laquelle comprend l'achat de trois (3) bunkers et trois (3) cylindres carbonés pour un montant de 9 689\$.

Vote pour : 4

Vote contre :

Démission d'un pompier

Le conseil prend acte de la démission de M. Sylvain Demers à titre de pompier temps partiel.

18-02-3377

Rapport d'activités annuelles de l'an 5 du Schéma de couverture de risques incendie

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville, ci-après appelé « Schéma », est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'action 3 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie oblige la MRC de Rouville à produire un rapport d'activités annuelles et de le transmettre au Ministère de la Sécurité publique et aux municipalités, et ce, dans le délai prescrit, tel que définie dans l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. c. S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de Rouville doivent transmettre toutes les informations nécessaires à la rédaction de ce rapport, tel que définie à l'action 4 du Schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu que la Municipalité de Rougemont adopte le rapport d'activités annuelles de l'an 5 du Schéma produit par le Directeur du service incendie et permet la transmission de ce rapport à la MRC de Rouville ainsi qu'à ces municipalités et au Ministère de la Sécurité publique.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3378

Autorisation au Ministère de la Sécurité publique (MSP) de donner l'accès aux données communiquées au MSP au coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC de Rouville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie*, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Rougemont sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la *Loi sur la sécurité incendie*, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Rouville ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté Rouville doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Rougemont en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu que le conseil autorise le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de Rouville afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Rougemont en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3379

Décompte progressif # 1 – Travaux de réfection 2^{ième} Avenue

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur « Excavation Patrice Couture inc. » a déposé un premier décompte progressif pour les travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur chargé du dossier, Monsieur Dave Williams, a recommandé le paiement de ce premier décompte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de payer à Excavation Patrice Couture inc. le décompte progressif # 1 au montant 110 767.36\$ incluant les taxes.

Vote pour : 4

Vote contre :

18-02-3380

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 4

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 6^{ième} jour de février 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire